

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 23 juin 2025, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
 Nombre de membres présents : 16 représentants 21 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 25 représentants 35 voix

Délibération n° BS-2025/28

Objet : Aménager qualitativement les entrées du Parc (étude pré-opérationnelle)

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CHAVAND Christelle
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
GUIGUE Gilbert	BOUZON Elodie
	DUPRAZ Fabien
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	POZO Jean-Christophe
BONNARDON Pierre	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MOLLIERE Denis
	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	MOREL Véronique à PICHON-MARTIN Bertrand
REY Freddy à VIAL Cédric	MONIN Michelle
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GERIN Anne à ESCARON Dominique	BOIX-NEVEU Arthur à POZO Jean-Christophe
	EGO Catherine à BREYTON Stéphanie
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
WOLFF Corine à GUIGUE Gilbert	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	
HABFAST Claus à GUSMEROLI Stéphane	

Votants (en voix) : 35
 Exprimés (en voix): 35
 Pour : 35
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Aménager qualitativement les entrées du Parc (étude pré-opérationnelle)

La mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse est l'opportunité de mieux faire connaître le territoire du Parc, ses limites et les communes qui en font partie. À la suite de l'agrandissement du Parc en 2023 (15 nouvelles communes), certaines limites du Parc ont changé. L'ensemble des 72 communes du Parc a pu bénéficier de nouveaux panneaux « Commune du Parc naturel régional de Chartreuse », panneaux positionnés en entrée d'agglomération.

Cependant, les entrées du Parc peuvent se trouver dans des zones non urbanisées, ou au contraire dans des zones où les aménagements font perdre le sens de la limite, comme au nord du Lac d'Aiguebelette à la sortie d'autoroute par exemple. Le fait de savoir qu'on fait partie d'un PNR ou qu'on entre dans un PNR est une condition sine qua non de la communication à la base de la sensibilisation et du changement de comportement recherchés au sein d'une aire protégée.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit donc de marquer les entrées du Parc sur les principaux axes routiers (panneaux, totems...), voire, si les lieux le permettent, d'aménager un site d'accueil et d'information du public (à l'aide panneaux RIS par ex.) mettant en valeur les patrimoines locaux et incitant à leur respect.

Cette étude pré-opérationnelle fera l'inventaire et le diagnostic des sites portes d'entrée du Parc, dressera l'état des lieux des panneaux existants et des sites d'accueil potentiels et fera des propositions et scénarios d'aménagement (format esquisse), en cohérence, le cas échéant, avec la charte graphique signalétique du Parc.

Les objectifs opérationnels sont de :

- Renforcer l'identité du territoire et les limites du PNR, affirmer la Destination Chartreuse.
- Garantir la qualité et la lisibilité des paysages du quotidien
- Contribuer à la préservation des aires naturelles protégées
- Contribuer à l'accueil, la sensibilisation et l'éducation au territoire des habitants et des visiteurs

Plan de financement prévisionnel (maîtrise d'ouvrage PNRC)				
Dépenses		Recettes		
Étude pré-opérationnelle d'aménagement des entrées du Parc (prestation)	10 000€	Région Auvergne-Rhône-Alpes	8 000 €	80%
		Autofinancement	2 000 €	20%
TOTAL	10 000 €	TOTAL	10 000 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 23 juin 2025,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 25 JUIN 2025

